

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 9 mai 2022, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC.

Absents : Cyntia ANDRIEU ayant donné pouvoir à Guy BERGON, David JOFFRE ayant donné pouvoir à Hervé CARRIERE

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 1^{er} avril 2022 à l'unanimité.

Enquête Publique : approbation

Madame le Maire rappelle l'ouverture d'une enquête publique concernant les chemins ruraux et la partie du domaine public suivants :

- la portion du chemin rural sis Puech Del Riou desservant les parcelles cadastrées A566/A568/A570/A578 ;
- la portion du chemin rural sis Mas Pourquet desservant les parcelles cadastrées C82/C147/C150/C151/C884 ;
- la portion du chemin rural sis Mas Pourquet desservant les parcelles cadastrées C110/C111/C115/C1141/C1145/C1264/C1279/C1403/C1496 ;
- la portion du chemin rural sis L'Hopital/Le Garrigol desservant les parcelles cadastrées A83/A85/A88/A91/A98/A99/A938/A9408A100/A102 ;
- les chemins sis Le Camp desservants les parcelles cadastrées B453/B460/B468/B469/B645/B646/B971/B649/B664/B665/B666/B675/B679/B680/B757/B865/B866/B867/B868/B869/B870/B873/B875/B877/B983 ;
- une portion du domaine public sis La Roucayrie devant l'emprise de la parcelle A881/A890 ;

Ces chemins ruraux et la partie du domaine public ont cessé d'être affectés à l'usage du public dès lors qu'ils ne sont plus utilisés comme des voies de passage ou de randonnées, ou que leur état les ont rendus impraticables.

Monsieur Jean-Marie MAUREL a été désigné par le Conseil Municipal en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 mars au 7 avril 2022 et au vu du registre d'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur toutes les cessions ci-dessus ont reçu un avis favorable.

Il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains demandeurs d'acquiescer les chemins et portion du domaine public selon les conclusions du commissaire enquêteur.

Les superficies susmentionnées sont des estimations cartographiques, elles devront être confirmées et précisées par document d'arpentage dressé par géomètre. Les propriétaires riverains seront convoqués lors des opérations de bornage

Le prix de vente de chacune de ces cessions est fixé à l'euro symbolique et les frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération seront à la charge par les demandeurs, conformément aux conventions par eux signées,

Camion pizzas : droit de place ;

Madame le Maire rappelle l'autorisation de stationnement d'un camion pizza sur le parking situé Route de Decazeville à Saint Julien de Piganiol tous les jeudis de 17h30 à 20h30 depuis le 19/11/20. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif annuel du droit de place à 208 € à partir du 1er janvier 2022.

Projets 2022 :

Madame le Maire présente aux élus les projets en cours sur la Commune et leurs avancées.

Implantation d'un magasin NETTO à Saint Julien de Piganiol : le groupe Immo Mousquetaire a retenu parmi ses projets d'implantation de l'enseigne NETTO, deux terrains de la zone artisanale du Combal à Saint Julien de Piganiol. Ces terrains sont la propriété de Decazeville Communauté, à qui ils seront achetés. Le projet est à l'heure actuelle entre les mains de leur architecte pour une création en juin 2023. Le magasin NETTO serait accompagné d'une station essence, d'une aire de lavage des véhicules et de bornes de recharge des véhicules électrique. Ils nommeront un gérant qui recrutera une dizaine d'employés (environ 15 temps partiels).

Logement HLM au lotissement La Garrigue à Saint Julien de Piganiol : Aveyron Habitat a présenté un projet de création de 5 pavillons HLM sur 2 lots du lotissement La Garrigue à Saint Julien de Piganiol. La réalisation de ce programme, comprenant du logement en locatif social et du logement en accession sociale, pourra se faire par la mise à disposition des terrains viabilisés à titre gratuit à Aveyron Habitat.

Ce projet comprendrait la construction neuve de trois pavillons individuels de type 4 et de deux pavillons de type 3 transformables en MAM sur des terrains appartenant à la commune, parcelles section ZB n°101 et 102 (lots n°10 et 11 du lotissement de Saint Julien de Piganiol).

Le Conseil Municipal valide ce projet et la cession des terrains concernés.

Habitat partagé France Ville Age à Saint Santin : le groupe Axe & Vert a retenu la commune de Saint Santin pour y implanter une structure d'accueil des personnes âgées dépendantes. Cette structure, appelé Habitat partagé, est composée de 10 chambres individuelles (avec salle d'eau) et d'espaces communs (cuisine, réfectoire, jardin ...). Le terrain retenu est celui à coté du cimetière de Saint Santin où un lotissement de 9 lots, dont un pour Axe & Vert, est envisagé. La commune cède à titre gratuit la parcelle et le groupe prend en charge la construction et le recrutement du personnel (environ 10 équivalents temps plein).

Le raccordement au réseau d'assainissement de cette nouvelle structure se fera du coté Cantal sur le réseau existant. Une réunion a eu lieu avec les responsables du service assainissement de Decazeville Communauté et des élus du Cantal. Le propriétaire de la parcelle mitoyenne a donné son accord pour le passage des canalisations.

La livraison de cette structure par Axe & Vert est prévue courant 2024.

Le Conseil Municipal valide ce projet.

Acquisition licence IV : le Café de Saint a fermé en mars dernier et un repreneur est intéressé. Il peut acheter le fonds de commerce mais n'a pas l'apport suffisant pour acheter également la licence IV. La commune s'est portée acquéreur pour la somme de 5 000 €. Cette acquisition permettra de conserver la licence sur la commune. L'ouverture du café est prévue pour le mois de juin.

Le Conseil Municipal valide cette acquisition.

Ouverture chemin Saint Julien de Piganiol : planification des travaux ;

L'entreprise choisie pour réaliser les travaux d'ouverture de ce chemin ne pourra pas intervenir avant l'automne. D'ici là il faudra couper les arbres au bord du chemin et débroussailler le talus. Le propriétaire des parcelles mitoyennes a donné son accord et une réunion sera organisée avec les élus du Cantal et le propriétaire pour planifier les travaux.

Eclairage Public : lampadaires des hameaux et projet de remplacement par des LED ;

Suite à l'extinction nocturne dans les deux bourgs (de 23h à 5h), il est décidé de faire installer des horloges dans les hameaux afin de programmer les mêmes extinctions. Huit horloges sont à prévoir pour un cout de 1 440 € HT. Il est décidé de confier ces travaux au SIEDA qui gère pour la commune l'éclairage public. Une étude a été demandé pour mettre des ampoules LED en remplacement de celles existantes mais le cout pour la commune serait d'environ 28 000 € pour une économie de 2500 € par an. Ce projet n'est pas validé.

Planning des Elections Législatives ;

DIMANCHE 12 et 19 JUIN 2022 ELECTIONS LEGISLATIVES

Bureau n° 1 - SAINT SANTIN - 1er et 2d tour		Bureau n° 2 - ST JULIEN DE PIGANIOL 1er et 2d tour	
Horaires	NOMS	Horaires	NOMS
8h00- 13h00	COUDERC Michèle IMBERT Sébastien BERGON Guy	8h00 - 10h30	PRONZAC Cécile GRATACAP Alexandre
13h00 - 18h00	FEYT Dominique CASTANIER Jean marie ANDRIEU Cyntia (Abs le 12/06) ALEXANDRU Georges	10h30 - 13h00	CARRIERE Hervé VENZAC Véronique
		13h00 - 15h30	COUDON Marc TABEYSE Marion
		15h30 - 18h00	PRONZAC Cécile JOFFRE David
<u>18h00</u> Dépouillement	TOUS	<u>18h00</u> Dépouillement	TOUS

Jumelage Laspuña :

Madame COUDERC informe le Conseil Municipal que le voyage des Espagnol à Saint Santin devrait se faire en octobre. Une information sera donnée quand les dates précises seront connues.

QUESTIONS DIVERSES

Panneau Pocket : l'application pour smartphone « Panneau Pocket » permet aux collectivités de diffuser des informations aux administrés en direct. L'abonnement a cette application est de 130 € par an et permet une communication rapide. Il est décidé d'y souscrire.

Adressage : le travail de dénomination des rues est terminé et les données ont été transmises au SMICA qui se charge des vérifications, de la numérotation et de la mise en place. Les panneaux pourront être commandé à l'automne et un courrier d'information sera adressé aux habitants.

Publicité des actes des collectivités : Le maire informe le conseil municipal que depuis le 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions est assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Cependant les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique (site Internet). Au vu de la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-Santin afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés Madame COUDERC propose au Conseil Municipal de choisir la publicité par affichage (sur les 4 panneaux de la commune situés : un dans le bourg de Saint Santin, un dans le bourg de Saint Julien de Piganiol, un dans le bourg du Vialenq et un à la Mairie) pour la publicité des actes règlementaires et décisions.

Ecole : la kermesse des écoles de Saint Santin / Saint Parthem aura lieu cette année à Saint Julien de Piganiol le samedi 11 juin.

Passage épareuse : l'épareuse sera passée sur la commune dans le courant du mois de juin.

Salle des Fêtes Saint Julien de Piganiol : le portail automatique de la salle des fêtes ne fonctionnait plus. Après le passage de plusieurs réparateurs il s'avère que le moteur était déréglé. L'entreprise MSL l'a reprogrammé. D'autre part il a été signalé que la VMC faisait beaucoup de bruit à l'extérieur du bâtiment. Les agents de la commune ont modifié la sortie du système.

Loi Egalim Cantine Scolaire : depuis le 1^{er} janvier 2022 les collectivités doivent déclarer les restaurateurs qui préparent les repas de la cantine (loi Egalim) afin qu'ils respectent les normes actuelles qui prévoient entre autres 50 % de produits durables, 20 % de produits bio ... La commune devra donc déclarer le restaurant Le Maronnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45